

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR
SÉANCE DU 11 AVRIL 2023**

Convocation

Date de la convocation : 03/04/2023

Date de l'affichage convocation : 03/04/2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 14/04/2023

Publiée ou notifiée le : 14/04/2023

Nombres de membres afférents au Comité Syndical : 32

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 17

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre total votants : 20

L'an deux mil vingt-trois, onze avril, à dix-huit heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur le territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, Salle des Récollets, rue du Théâtre, commune de Montval sur Loir.

Etaient présents :

Délégués de la Communauté de Communes de Loir Lucé Bercé :

Mmes ALLAIRE, MANCEAU, RIBOUILLEAULT, MM, ALLARD, BOUGAS, BOURIN, OLIVIER, TOURNADRE.

Délégués de la Communauté de Communes du Sud Sarthe :

Mme LEGER, et MM AMY, AVRIL, FRIZON, GRANDET, LEESCHAEVE, LORiot, PAQUET, THERIAU.

Etaient excusés/absents : Mmes BOURMAULT, GEORGET, HELLEGOUARC'H, MARTIN, MM ABRAHAM, BIGNON, BRAULT, CERIZIER, GUILLON, HURTELOUP, LE BOUFFANT, LOYAU, MOURIER, POSTMA, ROCTON.

Pouvoir :

Madame GEORGET donne pouvoir à Monsieur OLIVIER,

Monsieur GUILLON donne pouvoir à Monsieur LEESCHAEVE,

Monsieur MOURIER donne pouvoir à Monsieur LORiot.

Assistaient également à la séance :

Charline FERRERO (Responsable technique)

Sophie POUPEE (Directrice)

Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur AMY de la commune du Lude

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 A L'UNANIMITE

ADMINISTRATION GENERAL

1 – CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'IFER

Délibération 2023 – 21 : CONVENTION DE REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE L'IFER

Le Président expose,

L'ancien centre d'enfouissement des déchets d'Aubigné-Racan (Sarthe), réhabilité en 2012 par le SMVL, accueille depuis 2021 un site de production d'énergie solaire ; projet initié par la société IEL (Initiative et Energie Locale).

Le parc photovoltaïque génère de la fiscalité notamment au titre de l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER). *Pour information, la CCSS a perçu 31 827€ d'IFER en 2022 pour IEL, ce qui ferait un montant à reverser au SMVL de 6 365.40€.*

Comme le parc photovoltaïque se situe sur le domaine du SMVL une convention doit être établie pour acter le reversement d'une partie de l'IFER, perçue par la communauté de communes, au syndicat.

Le taux de reversement serait de 20% du produit de l'IFER concernant ce projet.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la présente convention, les éventuels avenants et tout document nécessaire à son exécution,

RESSOURCES HUMAINES

2 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF

Délibération 2023 – 22 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'EFFECTIF

Le Président rappelle à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,

CONSIDERANT la délibération n°2022-38 du 06/12/2022 modifiant le tableau des emplois et de l'effectif,

CONSIDERANT la demande mutation externe de l'agent affecté sur le poste de coordinateur de collecte,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir le poste sur d'autres cadres d'emploi afin de permettre d'avoir un plus large choix de candidatures,

CONSIDERANT la nécessité de renommer le poste par rapport aux nouvelles missions,

TABLEAU des EMPLOIS et de l'EFFECTIF du SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin de grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
Délibération 2022-13 selon article 93 de la loi du 06/08/2019	Directeur des Services	35 H	Adm	A	Cadre d'emploi des attachés territoriaux	444	1027	Attaché	Stagiaire	activité	
2008 modifié par la délibération 2022-13	Responsable des services	35 H	Adm ou Tec	A ou B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux, Ingénieur, Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, Attaché	372	821				
2018-46 du 11/09/2018 - ouverture contractuel 3-2 ou 3-3-2"	Responsable technique	35 H	Tec	B ou C	Cadre d'emploi des Agents de maîtrise, Techniciens territoriaux	360	821	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Contractuel	activité	
2008	Chargé de communication	35 H	Adm ou Tec	B	Cadre d'emploi des techniciens territoriaux et des rédacteurs territoriaux	372	707	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018	Gestionnaire RH et comptabilité	35 H	Adm	C ou B	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	367	707	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2017-35 du 22/06/2017	Gardien de déchèterie	33 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022	Agent de maintenance pré-collecte	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 du 30/10/2008 puis par la délibération 2021-03 du 09/02/2021 puis par la délibération 2022-02 du 15/02/2022 puis modifié par la délibération 2022-13	Coordinateur maintenance des déchèteries	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et des agents de maîtrise	367	597	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2001-01 du 14/02/2001 creation puis modifié par 2008-18 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Contractuel	activité	
délibération 2018-18 du 27/03/2018, puis modifié par délibération 2018-48 du 23/10/2018 puis par la délibération 2022-13	Gardien de déchèterie	28 H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2021-03 puis par la délibération 2022-13 puis par la délibération 2022-38	Gardien de déchèterie	35H	Tec	C	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	367	558	Adjoint technique	Titulaire	activité	
2018-18 du 27/03/2018, modifié par la délibération 2022-13, puis modifié par la délibération 2023-XX	Coordinateur technique	35 H	Adm ou Tec	C ou B	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe, Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, Cadre d'emploi des agents de maîtrise, des techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux	388	707	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	
2012-29b du 11/10/2021	Agent d'accueil et de facturation	35H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Contractuel	activité	
2018-08 du 13/02/2018	Agent d'accueil et de facturation	35 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint administratif	Titulaire	activité	
2022-17 du 17/05/2022	Agent administratif polyvalent	33 H	Adm	C	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	367	558	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	activité	
								Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	disponibilité	

Le Président propose à l'assemblée,

D'adopter la modification du tableau des emplois et de l'effectif suivante :

- Modification de l'intitulé du poste, de la catégorie et du cadre d'emploi

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau tableau des emplois et de l'effectif.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat Mixte du Val de Loir.

M. LORiot demande au Président la raison de l'ouverture du poste en catégorie B.

M. OLIVIER explique que les profils seront plus favorables et que les missions du poste sont des missions attendues par un catégorie B.

M. PAQUET demande comment va être recruté l'agent et s'il y aura une période d'essai.

M. OLIVIER explique que si l'agent est déjà fonctionnaire, dans ce cas il s'agit d'une mutation et dans ce cas il n'y a pas de période d'essai. Par contre si l'agent n'est pas fonctionnaire, dans ce cas il sera contractuel, et donc une période d'essai sera mise en place.

M. LORiot demande s'il y a une possibilité de mobilité interne.

M. OLIVIER indique qu'aucun agent du SMVL souhaite se positionner sur le poste.

QUESTIONS DIVERSES

PRESENTATION DU SCENARIO RETENU DANS LE CADRE DE LA GESTION DES BIODECHETS

Bureau :

- **Mardi 06 JUIN 2023 à 16h30**

Comité syndical :

- **Mardi 27 JUIN 2023 à 18h00 au Lude**

La séance est levée à 19h30.